



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 32
Voix favorables : 32
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 03/10/2023

**DELIBERATION
n° CEVE – 2023 – 47**

relative à l'appel à projet TIRIS Minor Programs 2023 – « Nouveaux Enjeux Juridiques et Éthiques en matière de Santé» (NEJES)

Vu le code de l'éducation,

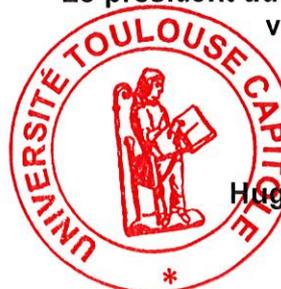
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve le dossier de candidature à l'appel à projet TIRIS Minor Programs 2023 « Nouveaux Enjeux Juridiques et Éthiques en matière de Santé» (NEJES) et les documents annexés à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**



[Signature]
Hugues KENFACK

ANNEXES :

Certificat_NEJES_Dossier_de_candidature_AAP_Minor_Programs_2023
NEJES_VISA2_AC
NEJES_VISA2_DROIT

TIRIS - APPEL A PROJET « MINOR PROGRAMS » 2023

Dossier de candidature phase 2

Afin de compléter le dossier, chaque note est explicitée dans le vademecum en fin de document.

Pour toute autre question, contactez : contact-tiris@univ-toulouse.fr

Intitulé du projet : **Nouveaux Enjeux Juridiques et Éthiques en matière de Santé**

Acronyme (facultatif) : **NEJES**

Porteur du projet

Personne référente de la demande ¹

NOM Prénom : Voizard Karl-Henri

Fonction ² : MCF

Courriel : karl-henri.voizard@univ-jfc.fr

Personne(s) impliquées dans le projet

³

Établissement	Composante / Département	Nom	Prénom	CNU ou Discipline	Fonction (ex : EC, Ens, personnel administratif, Doctorant, externe)	Courriel
INUC	Dpt. DEG	Paricard	Sophie	01	PU Droit privé, membre de la Chaire UNESCO « Éthique, Science et Société »	sophie.paricard@univ-jfc.fr
INUC	Dpt. DEG	Montvallou (de)	Luc	01	MCF Droit privé	luc.de_montvalon@univ-jfc.fr
UTC	Faculté de Droit et Science politique	Bentaïeb	Kamilia	01	Docteure Droit privé	kamilia.bentaieb.ut1@gmail.com
UTC	Faculté de Droit et Science politique	Poirot-Mazères	Isabelle	02	PU Droit public, Codirectrice du Master Droit de la santé, Présidente du Collège de déontologie du CHU de Toulouse, Présidente de l'Association Française de droit de la santé	Isabelle.Poirot-Mazeres@ut-capitole.fr
UTC	Faculté de Droit et Science politique	Bioy	Xavier	02	PU Droit public, Vice-Doyen de la Faculté de droit UTC, Codirecteur du master « Éthique - Soins et recherche », Vice-Président du conseil d'orientation de l'Espace Régional d'Éthique Occitanie	Xavier.Bioy@ut-capitole.fr
INUC	Dpt. DEG	Palma-Amalric	Valérie	02	MCF Droit public	valerie.palma-amalric@univ-jfc.fr
INUC	Dpt. DEG	Voizard	Karl-Henri	02	MCF Droit public	karl-henri.voizard@univ-jfc.fr
UTC	Dpt. DEG	Delvit	Philippe	03	PU Histoire du droit et des institutions, Président de la section Histoire du droit	Philippe.Delvit@ut-capitole.fr

UTC	Faculté de Droit et Science politique	Sutra	Romy	03	MCF Histoire du droit et des institutions, Co-responsable de la Licence droit, responsable d'un projet de DU Droit animalier (ouverture sept. 2024)	Romy.Sutra@ut-capitole.fr
ENVT	Dpt. Élevage et produits/Santé publique vétérinaire	Brugère	Hubert	04 et 10 (CNECA)	Professeur en Hygiène et industrie des aliments, Directeur des formations ENVT	hubert.brugere@envt.fr
INUC	Dpt. SHS	Albinet	Cédric	16	PU Psychologie et ergonomie, Directeur du Master Ergonomie et psychologie de la réadaptation	cedric.albinet@univ-jfc.fr
INUC	Dpt. SHS	Capa	Rémi	16	MCF Psychologie et ergonomie, ancien Vice-président du CER d'UT	remi.capa@univ-jfc.fr
UT2J	UFR Psychologie	Guedj	Myriam	16	MCF Psychologie et ergonomie, Co-responsable du parcours Psychologie clinique de la santé, membre du bureau du CER (secrétaire), membre de l'équipe pédagogique de la formation Ethis (éthique et intégrité scientifique) d'UT	myriam.guedj@univ-tlse2.fr
INUC	Ecole ISIS	Defossez	Adrien	19	MCF Sociologie, Directeur adjoint de l'École d'ingénieurs Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé (ISIS)	adrien.defossez@univ-jfc.fr
UT3	Faculté de Santé	Cousty	Sarah	57-01	PU Odontologie, Directeur adjoint de la composante odontologie, membre du conseil de faculté Santé	sarah.cousty@univ-tlse3.fr
UT3	Faculté de Santé	Destruhaut	Florent	58-01	PU Odontologie, Directeur adjoint de la composante odontologie, membre du comité pédagogique de l'UFR Santé	florent.destruhaut@univ-tlse3.fr
IMT Mines Albi		Adam	Louis	60	Chargé d'enseignement Mécanique, génie mécanique, génie civil, Responsable du pôle Formation générale	louis.adam@mines-albi.fr
INUC	École ISIS	Lamine	Elyes	61	PU Génie informatique, automatique et traitement du signal, Directeur de l'École d'ingénieurs Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé (ISIS)	elyes.lamine@univ-jfc.fr
IMT Mines Albi		Ladevie	Bruno	62	Enseignant chercheur Énergétique et génie des procédés, Directeur des formations	bruno.ladevie@mines-albi.fr
IMT Mines Albi		Sauceau	Martial	62	Enseignant chercheur Énergétique et génie des procédés, spécialiste procédés pour l'industrie pharmaceutique	martial.sauceau@mines-albi.fr
INUC	Dpt. ST	Géret	Florence	68	PU Biologie des organismes, Directrice des formations	florence.geret@univ-jfc.fr
UTC	Faculté d'administration et Communication	Sire	Guillaume	71	MCF Sciences de l'information et de la communication	guillaumesire@gmail.com
INUC	Dpt. STAPS	Terfous	Fatia	74	MCF Sciences et techniques des activités physiques et sportives, responsable Licence Activités Physiques Adaptées à des fins de	fatia.terfous@univ-jfc.fr

Joindre en annexe un visa du ou de la directeur.rice de chaque composante / structure impliquée ⁴ et la lettre d'engagement du responsable de chaque établissement ⁵.

IDENTIFICATION DU PROJET : [Nom du projet]

Type de certificat ⁶		Date de démarrage de la formation : 1 septembre 2024
Certificat d'ouverture	<input checked="" type="checkbox"/>	Coût total du projet de formation : 48 229 € TTC
Certificat de renforcement	<input type="checkbox"/>	Montant de l'aide TIRIS demandée : 48 229 € TTC
Certificat ciblé	<input type="checkbox"/>	

Mots clés (5 mots clés maximum) ⁷: Santé, Bien-être, One health, Éthique, Droit

Résumé court du projet (10 lignes maximum) ⁸

Relever les défis de notre époque en matière de santé nous oblige à adopter un regard transversal qui dépasse celui de la médecine classique : la prise en compte des *variables du patient* (alimentation quotidienne, prédispositions génétiques...), la recherche de *bien-être* (charge de travail, PMA...), l'actualité du concept *one health* (pandémies, antibiorésistance...) et la multiplication des *actions préventives* (lutte contre l'obésité infantile, protocoles d'activité sportive...) sont autant de phénomènes qui élargissent la réflexion bien au-delà de la connaissance des maladies et de leur traitement. Ces évolutions nous invitent également à identifier les règles et principes grâce auxquels les professionnels du secteur doivent pouvoir se prémunir contre les risques entourant leurs activités. Le certificat NEJES vise à **éclairer les nouveaux enjeux de santé** selon une approche interdisciplinaire qui donne dans le même temps des **réponses sur les conditions éthiques et juridiques à respecter**.

Pour information : Intitulé du projet, Mots-clés, Résumé du projet et des informations plus précises comme effectif, prérequis, niveau minimal pour accéder à la formation et syllabus (voir plus bas) seront affichés sur le site de l'UT à destination des usagers une fois le projet sélectionné.

RENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

I. Description du projet

1.1 Objectifs pédagogiques visés⁹ et résultats attendus

Contenu (5 à 10 lignes)¹⁰ :

Le programme est réparti sur trois modules :

- le **module 1** de ***mise à niveau*** (30h) permet aux non juristes de se familiariser avec l'essentiel des notions juridiques et éthiques qui seront utilisées dans les modules suivants.
- le **module 2** est consacré à la ***santé des personnes*** (30h) tant du point de vue de la protection du patient et de la médecine personnalisée que des préoccupations en faveur du bien-être.
- le **module 3** est dédié à la ***santé publique*** (30h), recoupant aussi bien la santé de l'animal, la préservation des écosystèmes et la prévention des risques que le service public de la santé et la santé de proximité.

Le module 1 proposera un apprentissage en ligne tutoré. Les modules 2 et 3 se dérouleront sous la forme de **conférences avec double animation** de 2h (un juriste ou spécialiste de l'éthique + un représentant d'une autre discipline). Le nombre d'étudiants visés et les contraintes d'emploi du temps entre les établissements concernés conduisent à organiser ces conférences en formats bimodal et asynchrone.

Compétences visées (5 à 10 lignes) :

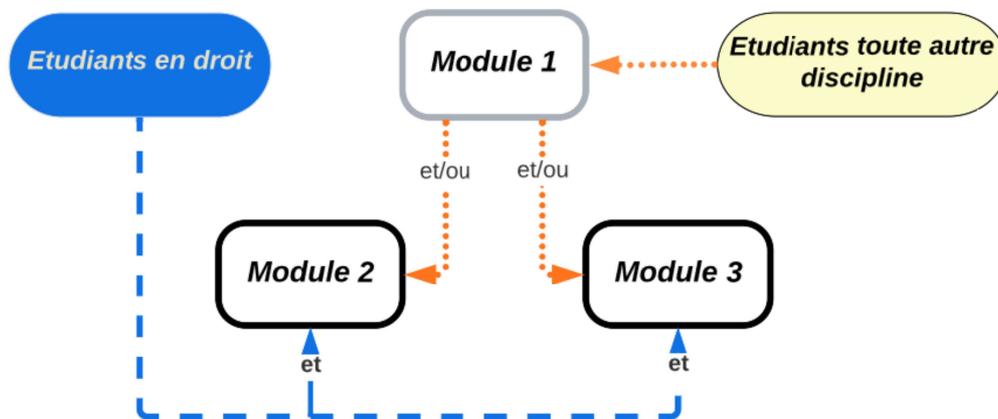
À l'issue du certificat NEJES, l'étudiant sera capable de :

- **percevoir les évolutions** en cours dans le domaine de la santé ainsi que les tensions qu'elles occasionnent, agir en conséquence de façon plus responsable.
- **combinaison des connaissances** situées en dehors de son champ disciplinaire avec celles attachées à sa formation initiale pour dégager des solutions nouvelles, décloisonnées et réalistes.
- **collaborer plus facilement** avec les spécialistes d'autres disciplines touchant à la santé grâce à une meilleure compréhension de leurs propres fonctionnements cognitifs.
- **se représenter le cadre** normatif et éthique dans lequel il évoluera au moment d'exercer son métier.
- **maîtriser le langage et les raisonnements** juridiques utilisés dans le secteur de la santé, se les approprier et commencer à en construire par lui-même.
- **appréhender ses études** de façon plus sereine (il est établi que les incertitudes sur ce qu'il est possible de faire/ne pas faire génèrent chez une partie des étudiants - surtout en santé - de vraies inquiétudes).

Structure

La formation se décompose en trois modules : module 1 de *mise à niveau* ; module 2 sur la *santé des personnes* ; module 3 sur la *santé publique*. Pour obtenir le certificat, chaque apprenant devra **valider au moins deux modules de 30h chacun** - équivalent 3 crédits ECTS. Rien n'interdit toutefois de s'inscrire aux trois modules si l'emploi du temps le permet. Dans certains cas exceptionnels ou lorsque des projets professionnels précis le justifieront, il sera possible de panacher les contenus des modules 2 et 3.

En somme, le certificat s'articule autour d'un **système de « modules à la carte »** permettant de s'adapter au profil et/ou aux aspirations professionnelles de chacun (par ex., un étudiant en droit sera orienté vers les modules 2 et 3 tandis qu'un étudiant en psychologie devra opter pour le module 1 afin d'acquérir les connaissances juridiques nécessaires à la compréhension du second module qu'il choisira en fonction de son projet d'avenir). Cette articulation présente en outre l'avantage de réduire autant que faire se peut les différences de niveau en termes de compétences juridiques grâce à la possibilité d'opter pour le module 1.



Temporalité

Module 1 :

Il sera proposé en ligne **dès le début de la rentrée universitaire et organisé par étapes** : I. le cours est déposé et les apprenants en prennent connaissance ; II. les questions des apprenants sont collectées par un enseignant-tuteur qui y répondra de manière complète lors d'une réunion visio organisée un mois plus tard ; III. un test sous forme de QCM formatif est ouvert en ligne à une date et un horaire précis, laissant ainsi à l'apprenant toute liberté pour organiser en amont son temps d'apprentissage et de révisions ; IV. une seconde réunion visio est organisée sous forme de *feedback* afin d'identifier les faiblesses générales relevées au cours du QCM ; V. un test de rattrapage est proposé dans un délai court pour ceux ayant échoué à valider.

Modules 2 et 3 :

Ils seront proposés **une fois le module 1 clôturé**. Chaque module sera précédé d'une *conférence introductive de culture générale* établissant le contexte dans lequel apparaissent les nouveaux enjeux de santé (nouveau rapport au corps, hyper-individualisme, anthropocène, numérisation des rapports sociaux,

etc.). Il s'agit à cette occasion de dérouler le fil conducteur qui donnera tout son sens à la série de thématiques qui se succéderont ensuite.

Seront en effet proposées dans chaque module dix *conférences-discussions* successives portant sur un thème précis. Ces conférences prennent la forme d'une **double animation** de 2h. Les binômes associent systématiquement un juriste et/ou fin connaisseur des questions éthiques avec un spécialiste d'une discipline des sciences humaines, sociales ou expérimentales (sociologue, vétérinaire, praticien hospitalier, ingénieur...). Chaque binôme se sera étroitement concerté en amont pour préparer l'intervention.

Les conférences-discussions commencent par la diffusion d'un support (extrait de série, peinture, graphique...). L'intervenant relevant d'une discipline extra-juridique explique à partir de là les nouveaux enjeux tels que sa discipline peut les éclairer. Le second intervenant (juriste et/ou spécialiste de l'éthique) expose la manière dont le problème en cause ou des problèmes analogues ont été encadrés jusqu'ici ou devraient l'être à l'avenir. S'en suit un échange libre entre les deux intervenants, éventuellement ouvert au public. Le système ainsi décrit permettra de présenter aux apprenants une **interdisciplinarité en mouvement**, un dialogue entre disciplines produisant ses effets vertueux sur l'instant*.

**Voir la partie « Expliquer les apports ».*

Organisation

Module 1 :

Il s'effectuera exclusivement **en ligne** et impliquera l'intervention d'un enseignant-tuteur en visio à deux reprises : en milieu et en fin de période.

Modules 2 et 3 :

Les conférences-discussions se dérouleront en **bimodal** avec captation vidéo depuis l'un des établissements de l'UT (rotation). Le mode de diffusion est **asynchrone**. En effet, pour que ceux dont l'emploi du temps de la formation initiale ne leur aura pas permis de suivre la retransmission en direct, chaque conférence-discussion sera proposée pour une durée déterminée sous forme de capsule de visionnage *via* Prismes ou tout autre site d'hébergement vidéo.

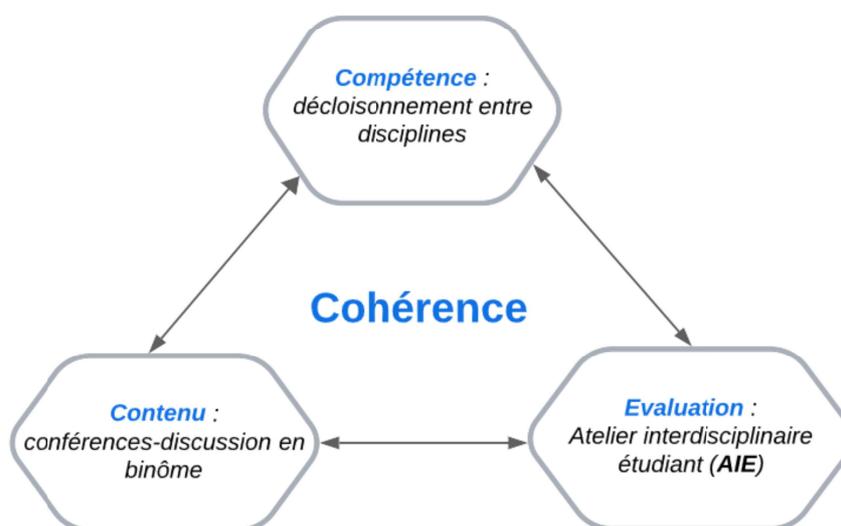
Modalités d'évaluation (5 à 10 lignes) :

Compte tenu du nombre d'apprenants susceptibles de s'inscrire dans le module 1, le choix du **QCM** s'est assez naturellement imposé. Une fois écoulé le délai pour y répondre, l'étudiant pourra prendre connaissance de ses résultats et, de manière à ce que l'apprentissage se prolonge à ce stade, lire de petites bulles d'explication sur les réponses qui étaient attendues. Un *feedback* est ensuite réalisé.

L'évaluation certificative des modules 2 et 3 repose quant à elle sur un **travail de groupe interdisciplinaire** (AIE*):

- les sujets donnés correspondront à des études de cas ; il y aura lieu de les traiter dans un délai déterminé.
- les groupes seront composés d'apprenants issus de disciplines différentes (ex. : un biologiste, un psychologue, un juriste...). Ils pourront collaborer en présentiel et/ou en distanciel.
- chaque apprenant devra s'appropriier les connaissances et la méthode d'une autre discipline que la sienne.
- le travail sera restitué par l'ensemble du groupe devant un jury interdisciplinaire.

*Ateliers Interdisciplinaires Étudiants



Syllabus (1 page max) ¹² :

Présentation générale. Entendue aujourd'hui dans son sens large, la santé ne se limite plus au seul traitement des maladies et aux connaissances de la médecine classique ; elle englobe tout autant les aspirations au bien-être, la place du patient, les politiques de préventions, la médecine personnalisée, etc. Elle peut être encore moins détachée de cet effort auquel nous assistons depuis peu pour repenser la santé humaine en profondeur par la prise en compte de son environnement, de son rapport à l'animal et aux différents organismes de son écosystème (*one health*).

Objectifs du certificat. Si l'on veut comprendre le sens des nouveaux enjeux de santé et les cerner dans toute leur complexité, il y a lieu d'élargir le champ de notre réflexion et d'adopter un regard plus transversal. Mais ces évolutions nous invitent aussi à identifier clairement les règles et principes grâce auxquels les professionnels du secteur peuvent se prémunir contre les risques entourant leur métier : tout professionnel évoluant dans un domaine aussi sensible doit pouvoir exercer son activité en toute sérénité.

Le certificat NEJES vise à éclairer tous ces nouveaux enjeux selon une approche interdisciplinaire qui apporte dans le même temps des réponses sur les conditions éthiques et juridiques à respecter en santé humaine ainsi qu'en santé animale.

Compétences visées. À l'issue du certificat NEJES, l'étudiant sera capable de :

- percevoir les évolutions en cours dans le domaine de la santé. Il aura mieux conscience des tensions qu'elles occasionnent, sera préparé à agir en connaissance de cause et de façon plus responsable.
- combiner des connaissances issues de sa formation initiale avec celles en provenance d'autres champs disciplinaires. Il développera de la sorte une meilleure capacité à dégager des solutions nouvelles, décloisonnées et réalistes.
- collaborer plus facilement avec les spécialistes d'autres disciplines. Il se retrouvera en situation de comprendre plus aisément les autres manières de fonctionner et les différentes façon de concevoir la santé.
- se représenter le cadre normatif et éthique dans lequel il évoluera au moment de pratiquer son métier. Il exercera ainsi son activité de façon plus sereine et saura se protéger contre les risques majeurs.
- maîtriser le langage et les raisonnements juridiques utilisés dans le secteur de la santé. Il sera guidé pour se les approprier au mieux et en construire par lui-même.

La validation de ces compétences donnera lieu à 3 crédits ECTS minimum. Elle reposera sur la maîtrise de notions juridiques et éthiques en lien avec la santé (QCM) ainsi que sur la résolution en équipe d'études de cas (AIE*).

*Ateliers Interdisciplinaires Étudiants.

Contenus pédagogiques. Pour valider son certificat, chaque étudiant doit choisir au moins deux modules sur les trois proposés* :

- module 1 de *mise à niveau* (cours mis en ligne ; obligatoire pour les non juristes).
- module 2 sur la *santé des personnes* (bimodal et asynchrone, 20h en double animation pédagogique).
- module 3 sur la *santé publique* (bimodal et asynchrone, 20h en double animation pédagogique).

* Voir le programme complet en Annexe 2.

Publics concernés. Le certificat NEJES est ouvert aux étudiants de niveau bac +3 au moins (L3, M1, M2, doctorat, 1ère année en école d'ingénieur...). Il s'adresse à ceux désirant tout à la fois approfondir leurs connaissances en santé et s'ouvrir aux différentes disciplines attachées à ce champ d'étude. Pour les non juristes, la formation offre également des bases solides pour comprendre le droit et identifier les risques contentieux.

Le certificat peut être un atout supplémentaire pour candidater à un master en santé, quelle que soit la discipline.

1.2 Apports par rapport à l'offre de formation existante ¹³

Lien avec les formations du site (cochez une case) :

en complémentarité

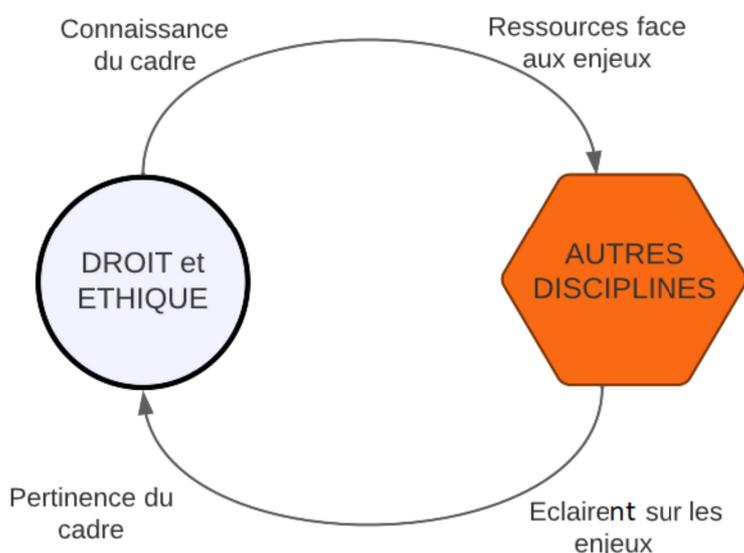
en rupture

Expliquer les apports (5 à 10 lignes) :

S'agissant des **étudiants juristes** de niveau L3, le certificat les mettra en relation avec des disciplines des sciences humaines, sociales et expérimentales qui sont la plupart du temps étrangères à leur cursus. Les étudiants des masters en droit (notamment « Droit de la santé » et « Éthique - soins et recherche ») y trouveront l'occasion d'approfondir leurs connaissances, en particulier en santé publique.

Les **étudiants en sciences humaines, sociales, expérimentales, en santé ou en école vétérinaire** suivent généralement des enseignements en droit et/ou éthique à un moment donné de leur parcours. Ces derniers restent toutefois très ponctuels et ciblés sur des problématiques précises.

La véritable innovation du certificat réside en réalité dans **l'entremêlement de l'éthique, du droit et de la santé** : d'une part, les disciplines extra-juridiques et pratiques professionnelles ont besoin de réfléchir autour du cadre éthique et juridique pour surmonter les difficultés liées à l'évolution des enjeux sanitaires ; d'autre part, c'est grâce aux autres disciplines que les nouveaux enjeux de santé se révèlent et sont mis en lumière, ce qui questionne en retour la pertinence des réponses juridiques jusqu'ici apportées. Le futur apprenant NEJES sera **plongé au cœur de cette relation dialectique interdisciplinaire**.



1.3 Présentation des publics cibles

Effectif (selon type de certificat) ¹⁴ :

Prérequis (3 lignes maximum) :

Au regard du niveau attendu en termes d'exigence, de rigueur et d'organisation, il apparaît raisonnable de n'ouvrir le certificat qu'à **partir de la 3ème année d'étude**. Il n'y a aucun prérequis en droit puisque le module 1 est conçu pour mettre à niveau les étudiants non juristes. Les thématiques des modules 2 et 3 restent globalement abordables.

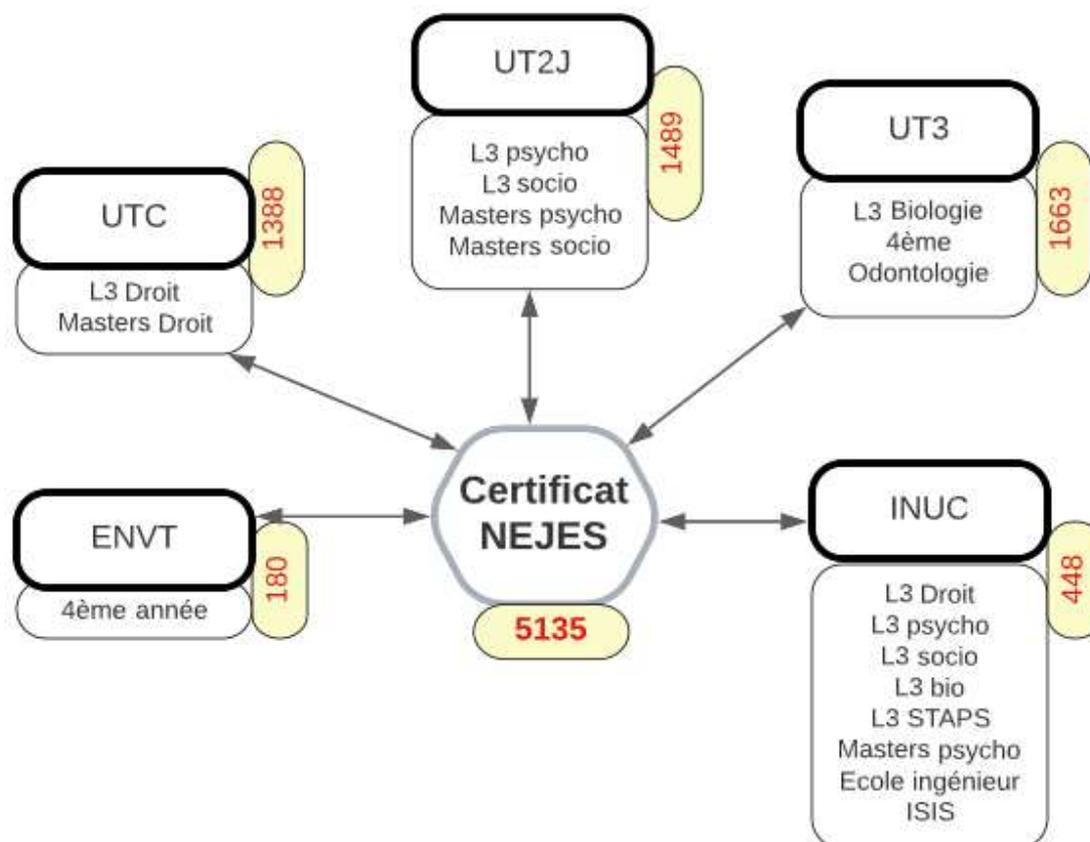
Compléter le tableau ¹⁵ présentant les étudiants visés par l'action :

L'ensemble des données mentionnées ci-dessous ont été directement collectées auprès des services scolarité des établissements concernés ou après des responsables de formation (effectifs année 2022-2023).

Année(s) (au maximum 5 ans)	Niveau d'étude (ex : L3)	Nombre d'étudiants visés chaque année financée
Année 1	L3	<ul style="list-style-type: none"> • 1316 (Droit, UTC) • 112 (Droit, INUC) • 700-800 env., dont 400 inscrits en UE psychologie de la santé (Psychologie, UT2) • 127 (Psychologie, INUC) • 209 (Sociologie, UT2J) • 39 (Sociologie, INUC) • 40 (Biologie, INUC) • 806 (Biologie, UT3) • 33 (Activité physique et Adaptée et Santé, INUC)
	4e et 5e années	<ul style="list-style-type: none"> • 105 (Chirurgie dentaire, UT3) • 50 env. (ISIS)
	Master 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> • 56 (Droit de la santé, UTC - Droit) • 16 (Éthique - soins et recherche, UTC - Droit) • 39 (Ergonomie Cognitive, Innovation Technologique et Facteur Humain, UT2J - Psychologie) • 65 (Gérontologie Clinique, UT2J - Psychologie)

		<ul style="list-style-type: none"> • 54 (Autisme et autres troubles neuro-développementaux, UT2J - Psychologie) • 40 (Neuropsychologie clinique de l'adulte, UT2J - Psychologie) • 66 (Psychologie clinique de la santé, UT2J - Psychologie) • 60 (Psychothérapie, UT2J - Psychologie) • 72 (Psychologie Clinique et Psychopathologique, UT2J - Psychologie) • 48 (Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations, UT2J - Psychologie) • 47 (Psychologie - Ergonomie et psychologie de la réadaptation, INUC - Psychologie) • 36 (Politique environnementale et pratiques sociales, UT2J - Sociologie) • 262 (Biodiversité, Ecologie et Evolution, UT3 - Biologie) • 231 (Biologie-santé, UT3 - Biologie) • 64 (Biologie Moléculaire et Cellulaire, UT3 - Biologie) • 195 (Biotechnologies, UT3 - Biologie)
	6ème année	<ul style="list-style-type: none"> • 180 (ENVT)
		TOTAL : 5135
Année 2	Idem + 4e année	<ul style="list-style-type: none"> + 344 (Médecine UT3)* + 160 (Sciences pharmaceutiques UT3)* + 28 (Maïeutique UT3)* + 4 500 (Paramédical, soit orthophonistes, ergothérapeutes, infirmiers en pratique avancée, etc UT3)* <p>*Bien que la Faculté de santé regroupe trois départements au sein desquels sont abordées des thématiques transversales, il est apparu raisonnable de proposer le certificat NEJES au département de chirurgie dentaire dans un premier temps - l'effectif étudiant y étant le moins important - avant de l'élargir à l'ensemble des composantes de la Faculté dès la deuxième année.</p>
		TOTAL : 5667 (hors Paramédical)

Année 3	Idem	TOTAL : 5667 (hors Paramédical)
Année 4	Idem	TOTAL : 5667 (hors Paramédical)
Année 5	Idem	TOTAL : 5667 (hors Paramédical)



II. Accompagnement d'ingénierie pédagogique demandé ¹⁶

Type d'accompagnement demandé (5 à 10 lignes) :

Il est d'abord demandé une **aide au déploiement du certificat** lorsqu'il s'agira de concevoir le cours en ligne du module 1 ainsi que le QCM et l'intervention du tuteur-enseignant. Des conseils seront également bienvenus pour la coordination des multiples conférences-discussions des modules 2 et 3.

Afin de corriger les éventuelles imperfections qui auront été identifiées lors de la première année du certificat, des **bilans** à l'issue du module 1 d'une part et des modules 2 et 3 d'autre part apparaissent indispensables.

Période concernée (2 lignes) :

Pour le déploiement du certificat : second semestre de l'année universitaire 2023-2024.
Pour les bilans : année universitaire 2024-2025.

Afin de définir l'accompagnement pédagogique, la cellule d'innovation pédagogique vous propose de répondre à ce questionnaire pour vous aider à élaborer cette partie :

<https://framaforms.org/accompagnement-pedagogique-tiris-minor-programs-2023-1689257434>

III. Forces et faiblesses du projet

Décrivez en schéma SWOT ci-dessous les forces et faiblesse du projet :

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>- Sur le thème de la santé et du bien-être, le nombre d'apprenants potentiels à l'échelle de l'UT et de la très grande majorité des établissements qui lui sont rattachés apparaît extrêmement élevé.</p> <p>- Les différentes prises de contact effectuées lors du montage du projet ont montré un réel enthousiasme et une vraie attente vis-à-vis de ce certificat, toutes disciplines confondues.</p> <p>- Les thématiques des modules 2 et 3 sont si transversales que la sollicitation d'intervenants est rendue beaucoup plus aisée.</p> <p>- Le contenu des thématiques abordées lors des conférences-discussions peut varier d'une année à l'autre (par exemple le thème 9 du module 1 sur « La médecine non pathologique » peut prendre pour objet l'IVG aussi bien que la PMA, la chirurgie esthétique, la stérilisation contraceptive...).</p> <p>- Les combinaisons des binômes peuvent elles aussi changer d'une année sur l'autre (par exemple, le thème 4 du module 2 sur « L'animal : son bien être » peut faire intervenir - aux côtés du juriste ou spécialiste de l'éthique - un biologiste, un vétérinaire, un sociologue...).</p>	<p>- La diversité des formations initiales concernées par le certificat NEJES et de leurs emplois du temps ainsi que le niveau de l'effectif prévisible posent des contraintes organisationnelles inédites. Il est notamment impossible de réunir en un même lieu l'ensemble des apprenants potentiels. Ce problème a pu être surmonté par le recours au bimodal et à un système de diffusion asynchrone de capsules vidéo.</p> <p>- Le calendrier de l'AAP et la charge de travail importantes qu'implique une rentrée universitaire ne nous ont pas permis de rencontrer dans les temps tous les collègues universitaires auxquelles nous aurions souhaité présenter le projet (STAPS UT3 ; Sociologie UT2J ; Biologie UT3 ; Médecine, Maïeutique et paramédical UT3 ; Sciences pharmaceutiques UT3 ; Philosophie UT2J...). Les CFVU du mois d'octobre seront toutefois l'occasion de faire des présentations plus générales si nécessaire.</p>
<p><i>Opportunités</i></p> <p>- Par la constitution des binômes notamment, le certificat fera se rencontrer des spécialistes de disciplines différentes. Les échanges auxquelles les conférences-discussions donneront lieu nourriront leurs propres réflexions et alimenteront potentiellement leurs activités de recherche.</p> <p>- Il y a dans plusieurs établissements de nombreux étudiants inscrits en LAS qui ne valident pas l'option santé (par exemple à l'INUC, 70 étudiants environ). Ce certificat pourrait répondre à leur appétence pour les questions de santé bien qu'ils n'aient pas pu poursuivre dans les filières classiques.</p> <p>- D'une manière générale, le certificat NEJES peut contribuer aux vocations dans le domaine de la</p>	<p><i>Menaces</i></p> <p>- L'ampleur de ce certificat impliquera une communication importante auprès du public étudiant. Cet effort devra être coordonné entre les établissements ou effectué de manière centralisée chaque année.</p> <p>- Étant donné que les conférences-discussions se tiendront dans différents établissements selon un système de rotation, il faudra assurer un suivi et une coordination adéquats en termes de logistique (notamment pour l'organisation du bimodal et l'enregistrement vidéo en vue d'assurer la diffusion asynchrone).</p>

<p>santé et orienter vers les masters spécialisés sur ces thématiques.</p> <p>- Il existe une très forte demande de la part des professionnels de santé pour suivre des formations d'actualisation de leurs connaissances. Le format du certificat d'ouverture (nombre d'heures plus réduit que d'autres formations + visionnage asynchrone) permet en outre de répondre plus facilement à ceux dont l'emploi du temps est peu flexible. L'ouverture du certificat à la formation continue n'est donc pas à exclure.</p>	
--	--

Comment envisagez-vous la pérennisation du projet ? (10 lignes max) ¹⁷ :

Plusieurs options sont envisageables à terme :

- la transformation du certificat en **UEO transversales** entre établissements de l'UT.
- l'intégration du certificat dans des **masters** sous forme de modules.
- la constitution de **blocs** proposés à la formation continue.
- la constitution d'un **DU interdisciplinaire** sur la santé à partir de morceaux du certificat.

Il faut préciser que l'insertion du certificat dans les formations est d'ores et déjà possible dans certaines formations, sans que cela ne pose de difficultés pédagogiques ou organisationnelles (enseignement optionnel obligatoire en 6ème année à l'ENVT, UE optionnelle obligatoire en 4ème et 5ème année d'odontologie...).

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION ¹⁸ (1 page)

Tableau récapitulatif des postes de dépenses sollicitées

Type de dépenses (par catégorie)	Total sollicité en € (TTC)	Année universitaire 1	Année universitaire 2	Année universitaire 3	Année universitaire 4	Année universitaire 5	Nature de la dépense à préciser
Fonctionnement (consommables etc.)	8 904 €	1 780, 80 €	1 780, 80 €	1 780, 80 €	1 780, 80 €	1 780, 80 €	<i>Il s'agit des frais de déplacement des intervenants. Ont été pris comme point de repère des déplacements aller-retour entre Albi et Toulouse (21,20 €). Mais il est des hypothèses où les conférences-discussions se tiendront à Albi (ou Toulouse ou Castres) et ne feront intervenir que des personnes résidant à Albi (ou Toulouse ou Castres).</i>
Investissement							
Personnel soutien	6 600 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €	1 650 €	<i>Le montant par année correspond à la supervision pédagogique du certificat à hauteur de 30h éq. TD.</i>
HCC / Vacances d'enseignement	23 100 €	4 620 €	4 620 €	4 620 €	4 620 €	4 620 €	<i>Sont comprises chaque année 84h d'interventions [4h pour les deux conférences de culture générale + (2 x 2h x 20 conférences-discussions)].</i>
Autres	9 625 €	4 125 €	1 375 €	1 375 €	1 375 €	1 375 €	<i>Le montant correspond la première année au montage du cours en ligne du module 1 (60h éq. TD). Précisons que ce cours sera parfaitement inédit et demandera un fort investissement de la part de la ou des auteurs. Le montant de la première année comprend également le suivi tutoré (5h éq. TD) + la préparation des QCM formatifs (10h éq. TD). Les années suivantes, le montant renvoie à l'actualisation du cours (10h éq. TD), le suivi tutoré (5h éq. TD) + la préparation des QCM formatifs (10h éq. TD).</i>
MONTANT TOTAL SOLLICITE (€TTC)	48 229 €						

Coût total demandé (en € TTC) : 48 229 €

ANNEXES – Numérotées

Annexe 1

Présentation des nouveaux enjeux de santé

Philosophie et médecine sont considérées dès l'Antiquité comme des « disciplines limitrophes » (Aristote). D'Hippocrate à Canguilhem, en passant par Galien et Al-Râzi, cette tradition intellectuelle s'est perpétuée durant des siècles. Force est de reconnaître, il est vrai, une évidente proximité dans les thématiques abordées (nature, corps, santé, âme...) ainsi que dans ce même besoin de trouver des solutions extraites à partir de méthodes rigoureuses. Reste que c'est le corps médical qui, dans les pays occidentaux du moins, a fini par s'attribuer le monopole des problématiques de santé. Celles-ci se sont ainsi retrouvées enfermées dans des raisonnements ultra-positivistes ayant solidement ancré dans les esprits que la santé des êtres humains pouvait se résumer aux questions de maladie et de souffrance.

Tout un ensemble de facteurs invitent cependant aujourd'hui à ne plus réserver aux normes pathologiques distillées par la médecine classique une place aussi centrale, voire exclusive. La société se doit de renouer avec le regard transversal qu'elle a longtemps porté sur la santé si elle souhaite mieux comprendre et relever avec brio les défis de son époque.

En premier lieu, les **variables individuelles des patients** semblent bien plus qu'avant prises en compte au moment du diagnostic et de la médication (échelles de la douleur, pression artérielle recontextualisée, analyse de l'alimentation quotidienne, traçage des prédispositions génétiques...). Les progrès technologiques des dernières décennies permettent d'intégrer encore davantage l'historique personnel dans la définition d'un traitement approprié (réalisation de carte du cerveau par imagerie médicale, fabrication de médicaments sur mesure par imprimante 3D, interprétation d'IRM par le recours à l'intelligence artificielle...). Mais derrière ces avancées, ce sont aussi des questions inédites de responsabilité qui se posent. En effet, les paramètres retenus par le soignant échappent en partie aux normes de référence validées par les sciences académiques et la marge de manœuvre laissée aux prescripteurs lors de la fabrication du principe actif ou de l'enrobage pourrait bien avoir un impact sur les mécanismes de la responsabilité du fait des produits défectueux.

En deuxième lieu, les préoccupations en matière de santé sont désormais indissociables des objectifs de vie de chacun. L'opposition du pathologique au normal n'est plus aussi systématique qu'auparavant en ce que les normes de santé véhiculées par la société et le politique ont fait éclore une « multiplicité de conception de la vie bonne » (Guillaume Durand). La recherche et le **sentiment de bien-être** finissent par occuper une place aussi importante que la bonne santé telle qu'elle ressort des critères purement médicaux. Le développement de la chirurgie esthétique non réparatrice dès la fin du XXe siècle traduisait déjà dans les sciences médicales un premier pas de côté en intégrant le corps sain dans son champ de compétence aux fins de répondre à des désirs d'embellissement, d'attractivité et de performance. Avec les traitements de la fertilité, l'émergence de la procréation médicalement assistée ainsi que les actes de stérilisation, la prise en compte des désirs individuels par la médecine est un phénomène qui n'a fait que se renforcer. D'une certaine façon, les soins palliatifs et les débats sur la fin de vie en font également partie. Le domaine médical n'est cependant pas le seul à se soucier des questions de bien-être, loin de là. L'intervention croissante des psychologues dans les institutions publiques (milieu scolaire, hôpitaux...) comme privées (maisons de retraite, entreprises...), l'accompagnement des travailleurs en situation de *burn out*, les avancées du droit social en matière de charge de travail ou encore les instruments d'aide à la décision offerts par l'ergonomie cognitive

montrent assez nettement que les champs disciplinaires soucieux de cette question sont aujourd'hui multiples. Quel que soit le milieu dans lequel ils se déploient, ces dispositifs du bien-être font l'objet de réflexions pluridisciplinaires et politiques régulières (commissions d'éthique, débats parlementaires...) et restent étroitement encadrés (lutte contre les actes illégaux de la médecine et cabinets clandestins, codes de déontologie et ordres professionnels...).

En troisième lieu, il n'est plus envisageable aujourd'hui de réfléchir le thème de la santé humaine sans tenir compte de l'environnement et de la multitude des organismes vivants dans un écosystème donné. Le **concept « one health »** repris par le Conseil scientifique Covid-19 en février 2022 illustre parfaitement cette prise de conscience que les interactions entre les êtres vivants, qu'ils soient visibles (mammifères, volatiles...) ou invisibles (virus, bactéries...), doivent cesser d'être ignorées. La contribution en mars dernier du Haut Conseil de la santé publique à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 est de ce point de vue particulièrement significative lorsqu'elle évoque le concept de « Santé dans toutes les politiques ». Plus concrètement, les crises sanitaires dont la fréquence s'est accélérée au cours des dernières décennies (HIV, encéphalopathie spongiforme bovine, grippe aviaire, virus Ebola, coronavirus...) montre à quel point la mondialisation des échanges a offert aux virus d'origine animale une caisse de résonance particulièrement redoutable. Si la piste vaccinale est depuis longtemps empruntée et dépend essentiellement de la recherche en laboratoire, elle pose aussi des questions majeures aux plans logistique (redéfinition des chaînes de production et de distribution) et juridique (brevet ou bien commun ?). D'une manière générale, la proximité avec les espèces animales - qu'elle résulte de leur domestication ou de l'étendue des activités humaines - et les conditions de l'élevage agroalimentaire ont obligé à une redéfinition du statut des êtres sensibles et continuent de susciter des réflexions sur l'hygiène animalière. L'utilisation massive de composés chimiques du type antibiotiques ou pesticides posent encore des problèmes de résistance ou de nocivité obligeant à rechercher au plus vite des alternatives durables.

En quatrième lieu, force est de constater que les politiques sanitaires insistent bien plus qu'auparavant sur l'importance des **actions préventives** en vue d'éviter ou de limiter les problèmes de santé publique prévisibles (campagnes vaccinales, lutte contre l'obésité infantile, protocoles d'activité sportive, changement des habitudes alimentaires...). En témoigne assez nettement la nouvelle dénomination retenue au niveau gouvernemental pour désigner le « Ministère de la Santé et de la Prévention ». Cette gestion des risques fait se croiser des expertises scientifiques d'origines différentes et appelle assez naturellement à des débats pluridisciplinaires. Elle est assurée sur un plan plus opérationnel par une administration publique (ministère, ARS, HAS, fondations...) qui s'inscrit elle-même dans un réseau de santé beaucoup plus complexe faisant intervenir tant des acteurs privés (cliniques, soignants libéraux...) que des organisations transnationales (OMS, Union européenne, ONG...). L'efficacité d'un tel réseau n'en demeure pas moins fragilisée par les contraintes budgétaires et leurs conséquences sur la prise en charge des patients (déserts médicaux, mutation du métier de médecin généraliste, déremboursements...). La santé publique reste par ailleurs exposée à des arbitrages gouvernementaux délicats dont l'acceptabilité sociale est loin d'être toujours évidente (les conséquences du confinement sur les personnes âgées, l'obligation vaccinale du personnel soignant, le refus de moratoire sur certains pesticides...).

Annexe 2

Programme des modules

Module 1 : Mise à niveau

- Biens, personnes... et animaux
- Le consentement
- Les données numériques
- La responsabilité juridique

Les différentes formes de responsabilité (pénale, civile, administrative), le préjudice, le lien de causalité...

- La protection de l'environnement

Le patrimoine commun, le préjudice écologique

- Les statuts des travailleurs de la santé

Statut libéral, salariat, fonction publique hospitalière...

- L'organisation de la santé publique

- Le service public de la santé

- L'État de droit

Sources, hiérarchie des normes et contrôle du juge...

- L'État sanitaire

Les autorités de police administrative et leurs pouvoirs en matière de prévention des risques sanitaires.

Module 2 : Santé des personnes

- Le respect du corps

Principe de dignité, défunt, trafic d'organe, inviolabilité, anonymat des dons des éléments et produits du corps humain, gratuité des éléments et produits...

- Le respect du patient

Information, consentement, soins conformes aux données acquises de la science...

- Les données de santé
- Les protocoles d'essais cliniques
- Intelligence Artificielle et diagnostics
- La médecine personnalisée

Perspectives génétiques, médication sur mesure...

- La qualité des soins

Management de la santé, restrictions budgétaires, qualité du service public, méthodes d'évaluation, HAS...

- Le bien-être au travail : l'exemple de la charge de travail
- La médecine non pathologique

PMA, chirurgie esthétique, IVG, stérilisation contraceptive...

- La fin de vie

Euthanasie, soins palliatifs...

Module 3: Santé publique

- Crises épidémiologiques et puissance publique
- Crises épidémiologiques et stratégies sanitaires

Anticipation des crises à venir, statut des vaccins (brevets ou bien commun ?)...

- L'animal : nouveau(x) regard(s)
- L'animal : son bien être ?
- Les zones et espèces protégées
- La pollution de l'air
- L'activité physique comme instrument de prévention
- Les réseaux de santé : la place du patient

Parcours de soin, télémédecine, déserts médicaux...

- Les réseaux de santé : l'évolution des métiers
- Droits et devoirs des soignants

Mobilisation, obligations vaccinales...

VADEMECUM

1 **Porteur du projet :**

Un seul référent. Ce référent devra s'assurer que le dossier soit passé devant les différentes instances. Cette personne doit être titulaire.

A l'issue de la procédure de sélection, le projet sera porté par un des établissements partenaires. Le lien vers les autres établissements partenaires devra être assuré par l'intermédiaire du porteur ou les personnes impliquées dans le projet.

2 **Fonction :** Enseignant, enseignant-chercheur, chercheur, ...

3 **Personne(s) impliquées dans le projet**

Bien indiquer le nom des personnes qui jouent un rôle dans le projet. Au moins une personne par établissement partenaire. Des personnels non universitaires (professionnels) peuvent être inclus.

4 **Composante/structure** = département/UFR/facultés...

Le porteur de projet (ou un des membres) devra contacter chaque structure avant le CFVU de l'établissement.

Visa de la/les composante(s) / structure(s) impliquée(s) :

La composante [X] de l'établissement [Y] présent dans le projet [Nom Du projet] <ul style="list-style-type: none">• Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du projet [Nom Du projet]• Exprime son accord pour l'accompagner (à comprendre comme accepter la mise à disposition d'enseignants (heures dans le service possible) et de personnels administratifs (heures administratives)). Date : Signature : Nom du signataire : Fonction du signataire dans la composante :
--

Ces visas devront être ajoutés en annexe pour chaque composante/structure impliquée.

5 **Lettre d'engagement du responsable de l'établissement (au niveau de la CFVU ou équivalent) :**

Après réunion de la CFVU/CA du JJ/MM/AAAA de l'établissement [Y]

L'établissement [Y] s'engage à soutenir le projet [Nom du projet]

Signature du VP CFVU/CA (ou de son représentant) :

Nom du signataire :

Ces lettres devront être ajoutées en annexe pour chaque établissement impliqué.

6 Type de certificat

Ne choisir qu'un seul type de certificat

Définition des certificats :

- Des certificats d'ouverture accessibles à tous (Licence, Master et Doctorat) en complément d'un diplôme. Le nombre minimum d'étudiants visés par an en mode totalement opérationnel est 200.
- Des certificats de renforcement : principalement au niveau Licence pour les étudiants qui ne s'orientent pas vers une poursuite en Master, afin de favoriser leur insertion dans un secteur professionnel clairement identifié. Le nombre minimum d'étudiants visés par an en mode totalement opérationnel est 100.
- Des certificats ciblés construits comme un ensemble progressif de modules certifiants aux niveaux Master ou Doctorat à visée professionnalisante (y compris recherche). Le nombre minimum d'étudiants visés par an en mode totalement opérationnel est 30.

7 Mots-clés : Ajouter 5 mots-clés maximum qui concernent le contenu pour qu'un étudiant identifie rapidement le type de certificat présenté. Les objectifs de la formation apparaîtront dans le résumé court.

8 Résumé court du projet (10 lignes maximum) : Il est attendu une présentation succincte de l'objectif et de la nature du projet.

9 Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques doivent intégrer l'interdisciplinarité en tenant compte des formations initiales des étudiants.

Le projet doit intégrer un des trois piliers thématiques de TIRIS :

- Santé-bien être : comprendre et favoriser la vie en bonne santé et le bien-être.
- Changement et impact sociétaux : appréhender les changements globaux et leurs impacts sur les sociétés.
- Transitions durables : accélérer les transitions durables : mobilité, énergie, ressources et mutations industrielles.

10 Contenu

- Cette partie est à destination des évaluateurs afin d'avoir d'une vue plus précise du contenu de la formation.

11 Modalités pédagogiques

- Les modalités comprennent par exemple le type d'enseignement, les volumes horaires (entre 75 et 90h de travail étudiant pouvant correspondre à : du face à face (présentiel ou distanciel synchrone) ; du temps de travail organisé (distanciel asynchrone) tel que des capsules à visionner ou des exercices à faire chez soi ; des révisions ; de l'évaluation), le nombre/taille des groupes, etc.
- En complément des modalités pédagogiques : ajouter en annexes tout document jugé pertinent : devis, lettres de soutien ou d'engagement (ex pour un projet d'aménagement d'une salle : plan de la salle et configurations envisagées ; mobiliers et matériels pédagogiques) ; schémas etc. Le budget de toute demande à cet AAP est inclus dans le montant total.

12 Syllabus

Le syllabus sera affiché à destination du public étudiant si le projet est retenu. Il doit être explicite et attractif pour les étudiants.

13 Apports par rapport à l'offre de formation existante

Pour rappel, ces certificats n'entrent pas dans les diplômes existants.

Expliquer le lien de cette formation complémentaire ou en rupture par rapport aux formations existantes du site de l'UT.

14 Se référer au commentaire sur les certificats pour indiquer le nombre d'étudiants envisagés.

15 Le tableau sert à rendre compte de comment cette formation se déploiera au cours du temps et dans le périmètre de l'UT.

16 Accompagnement d'IP demandé

Cette question doit être en lien avec le dispositif envisagé, se rapprocher des ingénieures pédagogiques TIRIS pour veiller à cette cohérence.

17 L'idée des Minors Programs étant d'inclure ces certificats dans les futures formations de l'UT, comment envisagez-vous la suite de cette formation ?

18 Budget prévisionnel :

Détailler les postes de dépenses envisagés et les montants correspondants sollicités dans le cadre de cet appel. Répartir les dépenses relatives à l'action par catégorie de dépenses puis par année.

- Coût moyen HCC / Vacances d'enseignement : 55€/hEqTD coût chargé marginal
- Personnel soutien : Appui à la mise en œuvre de la formation

La période d'éligibilité des dépenses ne pourra pas aller au-delà des 5 ans à compter du démarrage de la formation.

Joindre une annexe explicative.

Objet : Projet « NEJES » - Appel "Minor Program 2023" de TIRIS

La Faculté d'Administration et de Communication de l'Université Toulouse Capitole présente dans le projet « NEJES – Nouveaux Enjeux Juridiques et Éthiques en matière de Santé »

- Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du projet « NEJES – Nouveaux Enjeux Juridiques et Éthiques en matière de Santé »
- Exprime son accord pour l'accompagner (à comprendre comme accepter la mise à disposition d'enseignants (heures dans le service possible) et de personnels administratifs (heures administratives)).

Date : 3 octobre 2023

Signature :



Nom du signataire : Moussa Thioye

Fonction du signataire dans la composante : Doyen de la Faculté d'Administration et de Communication

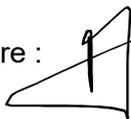
Objet : Projet « NEJES » - Appel "Minor Program 2023" de TIRIS

La Faculté de Droit et Sciences politiques de l'Université Toulouse Capitole présente dans le projet « NEJES – Nouveaux Enjeux Juridiques et Éthiques en matière de Santé »

- Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du projet « NEJES – Nouveaux Enjeux Juridiques et Éthiques en matière de Santé »
- Exprime son accord pour l'accompagner (à comprendre comme accepter la mise à disposition d'enseignants (heures dans le service possible) et de personnels administratifs (heures administratives)).

Date : 1^{er} octobre 2023

Signature :



Nom du signataire : Matthieu Poumarède

Fonction du signataire dans la composante : Doyen de la Faculté de droit et science politique de Toulouse